Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par la Belgique et la France



Préface de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées

Le dossier de candidature des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, Front Ouest », déposé au nom de la Belgique et de la France à l'UNESCO, est bien plus que symbolique ; il revêt pour nos deux nations un sens historique et culturel profond. Il s'agit de pérenniser à jamais la reconnaissance individuelle des combattants ainsi que la mémoire de près de quatre millions d'hommes venus du monde entier combattre et mourir sur ce bout d'Europe.

Aujourd'hui, plus de quatre mille cimetières et mémoriaux dessinent encore les contours de ce qui fut le front ouest de la Gande Guerre. C'est un fait inédit dans l'histoire mondiale. Jamais autant de sites funéraires ne furent élevés dans un temps aussi court et sur une si étroite bande de territoire. Les alignements réguliers de croix et de stèles, au nord et à l'est de notre pays sont un écho incessant de la mort de masse caractéristique de 1914-1918.

Soldats, parents, épouses, enfants et familles furent nombreux à demander le respect dû à leur camarade ou à l'être cher décédé par l'inhumation en sépulture individuelle. Ainsi, dès avant la fin du conflit et plus encore après celui-ci, la France fit face à une triple nécessité : celle d'aménager ou d'ouvrir des nécropoles, celle de permettre aux États étrangers d'inhumer dignement leurs morts et celle de collecter les corps abandonnés sur les champs de bataille. C'est un travail funéraire colossal qui fut alors entrepris. Des conventions de jouissance perpétuelle du sol furent accordées à de nombreux États pour qu'ils puissent inhumer leurs morts et honorer la mémoire des disparus.

Un siècle est passé, ce conflit est désormais une part de l'histoire humaine. Ces sites funéraires et mémoriels sont la perpétuation de cette histoire mais également une leçon tangible de paix et de multiculturalisme. Une reconnaissance internationale de ces lieux de mémoire, à travers une candidature au patrimoine mondial, est à la fois un hommage mais aussi l'assurance de voir pérenniser à jamais ces lieux de réflexion et de pédagogie de la paix, fréquentés par des milliers de pèlerins et des visiteurs issus du monde entier.

Ce dossier fédère les régions wallonnes et flamandes aux treize départements du front, porté depuis 2011 au sein de l'association, « Paysages et sites de Mémoire de la Grande Guerre ». Ancré territorialement, il associe les collectivités à tous les échelons, en mobilise et en unit tous les acteurs. Ainsi cette candidature est l'émanation des territoires et de populations profondément attachés à leur histoire commune et à leur patrimoine mémoriel.

Ces sites matérialisent la mémoire partagée d'une des plus grandes tragédies européennes et mondiales. Au fil des générations, à l'exemple de Verdun devenu synonyme de réconciliation franco-allemande, ces sites sont désormais des lieux d'éducation et de transmission. Pour toutes ces raisons, j'attache une importance particulière à la candidature de ces sites à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.